



## demande de remboursement

Par **romuald99**, le **02/08/2019** à **21:30**

bonjour a tous

je vous ecrit car une societe de recouvrement me demande de payes une dette qui remonte a 11 ans maintenant.suite a un credit a la consommation.on t il le droit

que dois je faire.

cordialement

Par **MarieSete9**, le **02/08/2019** à **21:51**

Bonjour.

Est ce que vous n'avez jamais été sollicité en 11 ans ? (Q1)

Est ce que la dette a fait l'objet d'une procédure à un moment donné (commandement de payer, surendettement... ) ? (Q2).

Par **nihilscio**, le **03/08/2019** à **05:56**

Bonjour,

Ils ont le droit de vous réclamer une dette que vous n'avez pas payée.

Vous, vous avez le droit de leur demander de produire le jugement vous condamnant à payer.

S'ils n'ont pas de jugement, vous avez le droit de leur répondre que leur action est prescrite.

Par **chaber**, le **03/08/2019** à **07:00**

bonjour

Si c'est une lettre simple même menaçante ou en papier bleu comme les huissiers vous ne faites rien, mais vous la conservez Vous ne vous engagez pas à verser même 1€ ou proposer un échéancier.

Ces officines de recouvrement rachètent des créances souvent forcloses par lot et tentent par intimidation d'en récupérer les fonds par des moyens frisant l'illégalité

Si relances téléphoniques vous notez les dates et heures

Pour vous débarrasser des relances de manière efficace: LRAR (dont vous conservez un double) à cette officine en

-demandant copie du titre exécutoire

- menaçant de déposer plainte auprès de la DGCCRF pour harcèlement